

Déclaration des transactions sur actions propres

Paris, le 29 mars 2016

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-4, I, 1° du Règlement général de l'AMF, LOCINDUS déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 21/03/2016 au 25/03/2016. Ces achats ont été effectués dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2015 et annoncé dans le communiqué du 11 mars 2016.

Locindus
Déclaration des transactions sur actions propres réalisées
du 21/03/2016 au 25/03/2016

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
Séance du 21 mars 2016	Achats	116	17,61	2 042
Séance du 22 mars 2016	Achats	141	17,88	2 521
Séance du 23 mars 2016	Achats	142	17,99	2 554
Séance du 24 mars 2016	Achats	135	17,94	2 422
Séance du 25 mars 2016	Achats	-	-	0
TOTAL		534	17,87	9 541